

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 Mars 2020**

1° Budget primitif 2020 – Lotissement Chantepie

M. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations transmises par les services de la DGFIP : les résultats du budget Lotissement Chantepie ne peuvent pas être repris au budget principal 2020 considérant que la délibération de clôture du budget Lotissement Chantepie n'a pas été prise en 2019,

Vote par 12 voix pour

- Le budget primitif 2020 du Lotissement « Chantepie » :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
16 757.66 €	16 757.66 €	65 812.56 €	65 812.56 €

- La clôture du budget « Lotissement Chantepie » au 31 décembre 2020.

2° Budget principal : décision modificative n° 1

Considérant que les résultats d'exercice 2019 du budget Lotissement Chantepie ne peuvent pas être transférés au budget primitif Principal 2020,

Décision modificative de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Excédent de fonctionnement reporté		+ 16 752.56 €
6521	Déficit budget annexe	+ 16 752.56 €	
675/042	Valeur comptable des immobilisations	- 49 100.00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations		- 49 100.00 €
Total décision modificative n° 1		- 32 347.44 €	- 32 347.44 €
Pour mémoire Budget Primitif 2020		962 135.67 €	962 135.67 €
TOTAL section de fonctionnement		929 788.23 €	929 788.23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution positif reporté		- 65 812.26 €
27638	Autres immobilisations financières		+ 65 812.26 €
2111/040	Terrains nus		- 49 100.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		+ 49 100.00 €
Total décision modificative n° 1		0	0
Pour mémoire budget primitif 2020		892 638.56 €	892 638.56 €
Total section d'investissement		892 638.56 €	892 638.56 €

